Département de
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de
NANCY

Commune
d'AGINCOURT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 26 octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Agincourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément à l'article L.122.10 du Code des Communes.

Etaient présents : MM les conseillers Municipaux : Christophe CREUZEL, Marc DROUVILLE, Quentin REIGNIER, Laurence GRUAT, Valérie HOFFART, Hervé HUMBERT, Stéphanie LAPOINTE, Christelle PARIS, Yohann WENCK, formant la majorité des membres en exercice.

Madame Nathalie BERTIN a donné procuration à Monsieur Hervé HUMBERT et Monsieur Alexandre DELHOMENIE a donné procuration à Monsieur Yohann WENCK
Christelle PARIS a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Approbation du PV du dernier conseil.

Les procès-verbaux des séances du Conseil du 15 juin 2026 et du 7 septembre 2026 sont approuvés à l'unanimité.

No 2026/34 : Commissions "vie associative, culturelle, fêtes, cérémonies" et "affouages"

Modification délibération n° 2026-19 du 27 avril 2026

Considérant que selon l'article L. 2121-22 al. 3 du CGCT précisant que les commissions municipales ne sont composées que de conseillers municipaux (sauf pour la commission communale des impôts directs);
Il est proposé de modifier la délibération n° 2026-19 du 27 avril 2026 comme suit:
* Commission "vie associative, culturelle, fêtes et cérémonies" : Madame LAPOINTE Francine n'étant pas membre du conseil municipal, une élection pour son remplacement est organisée;
* Commission "affouages" : Monsieur PARIS Franck n'étant pas membre du conseil municipal, une élection pour son remplacement est organisée;

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Agincourt
https://www.intramuros.org/agincourt/documents_administratifs/84852

Le conseil municipal décide

DE MODIFIER comme suit les membres des commissions:
* "vie associative, culturelle, fêtes et cérémonies" : Madame LAPOINTE Francine est retirée et non remplacée ;
* "affouages" : Monsieur PARIS Franck est retiré et non remplacé.

Vote à l'unanimité

No 2026/35 : Nomination des délégués au syndicat Omnisports du Grand Couronné

Modifie la délibération n° 2026-08 du 20 mars 2026

Vu la délibération n° 2026-08 du 20 mars 2026;

Le conseil municipal décide

DE MODIFIER comme suit les membres titulaires et suppléants du Syndicat Omnisports du Grand Couronné :
Titulaires : * Christelle PARIS
* Nathalie BERTIN
Suppléant: Hervé HUMBERT

Vote à l'unanimité

No 2026/36 : Modification de la délibération n° 2026/28 du 7 septembre 2026: Demande de subvention à la Région Grand Est au titre du Coup de Pouce Rural

Vu la délibération n° 2026/28 du 7 septembre 2026;
Considérant le montant maximum de l'aide de 10 000 euros (50 % du montant de dépenses éligibles HT);
Considérant que ce dispositif vise à soutenir une ou plusieurs opérations regroupées sous une même thématique;
Considérant qu'une seule demande de subvention n'est possible sur toute la durée de vie du dispositif (2025-2028).

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Agincourt
https://www.intramuros.org/agincourt/documents_administratifs/84852

Le conseil municipal décide

D'AUGMENTER le montant prévisionnel de la dépense correspondante de 9373,29 € HT à 10000,49€ HT, SOIT 12000,59 € TTC .
D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents associés à ce dossier (demande de subvention, signature de devis, autorisation de travaux, ...)

Vote à l'unanimité

No 2026/37 : Campagne d'affouage 2026/2027

Approbation et fixation des modalités

• Vu le Code forestier (notamment les articles L. 243-1 et suivants relatifs à l'affouage) ;
• Considérant l'intérêt de proposer l'affouage pour l'approvisionnement en bois de chauffage des habitants de la commune ;

Le conseil municipal décide

DE DESTINER le produit des coupes des parcelles forestières communales à l'affouage sur pied. La liste définitive des habitants bénéficiaires (le « rôle d'affouage ») sera affichée en mairie une fois validée par la commission "Affouages";
DE DESIGNER les trois habitants solvables suivants qui se portent garants solidaires en cas de dommages causés à la propriété forestière :
• M Marc DROUVILLE
• Mme Christelle PARIS
• M Quentin REIGNIER
DE FIXER le montant de la taxe d'affouage à 10€ € le stère.
D'ADOPTER le règlement d'affouage et ses annexes joints à la présente délibération.
DE PRECISER que l'attribution des lots se fera par feu.
DE FIXER la date limite d'exploitation au 31 mars 2027 et d'enlèvement des bois au 31 août 2027.
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Vote à l'unanimité

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Agincourt
https://www.intramuros.org/agincourt/documents_administratifs/84852

No 2026/38 : Désignation des représentants, propriétaires de la commune au sein de l'Association Foncière de remembrement d'Agincourt

• Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
• Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 133-1 et suivants relatifs aux associations foncières ;
• Vu les statuts de l'Association Foncière de remembrement d'Agincourt adoptés par arrêté préfectoral le 8 mars 2012;
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de quatre représentants, propriétaires, au sein du bureau de ladite association foncière

Le conseil municipal décide

DE DÉSIGNER quatre représentants, propriétaires, au sein du bureau de ladite association foncière comme suit:
• Mme Nadine GILLE
• M Damien REIGNIER
• M Yohann WENCK
• M Michel CHEVILLOT
DE CHARGER M. le Maire de notifier la présente décision à l'Association Foncière de remembrement d'Agincourt ainsi qu'à la Chambre d'agriculture.

Vote à l'unanimité

No 2026/39 : Reconduction contrat vacataire appariteur

Vu la délibération 2024-02 du 19 janvier 2024 autorisant la commune à recruter un vacataire pour le poste appariteur;
Vu la délibération 2025-14 portant reconduction du contrat de vacataire appariteur;
Le Maire propose de reconduire le contrat à compter du 1 janvier 2027 et de fixer la rémunération sur la base forfaitaire mensuel brut à 75€ ;

Le conseil municipal décide

D'accepter la proposition du Maire de reconduire le contrat de Monsieur Frédéric CRETEUR à compter du 1er janvier 2027;
De fixer la rémunération sur la base d'un montant forfaitaire mensuel brut de 75€;
D'inscrire les crédits nécessaires au budget;
De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents.

Vote à l'unanimité

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Agincourt
https://www.intramuros.org/agincourt/documents_administratifs/84852

No 2026/40 : Admission en non-valeur - TITRES ANNEE 2014

Vu la présentation de la demande en non-valeur n°8335230131 présentée par le Trésorier de la commune concernant les pièces portées en annexe;
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ont été diligentés dans les délais réglementaires;
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement.

Le conseil municipal décide

D'admettre en non-valeur les titres 2014 annexés pour un montant total de 2 247,28€;
De mandater la somme correspondante au compte 6541 du budget 2026.

Vote à l'unanimité

No 2026/41 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif- budget communal

Vu du code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1612-1,
CONSIDERANT qu'avant le vote du budget primitif 2027, la commune ne peut mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser,
CONSIDERANT que les données fiscales, qui représentent une part importante des recettes communales, ne seront pas connues rapidement ce qui recule le vote du budget,
Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement durant le 1er trimestre 2027, le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets de 2026.
Voici les bases de calcul (Investissement-BP 2026 hors restes à réaliser et remboursement des emprunts):

*BUDGET COMMUNE: 29 280,59€
1/4 des crédits: 7 320,14 €

Le conseil municipal décide

D'AUTORISER le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2027 dans la limite des crédits nécessaires, et ce, avant le vote du budget primitif 2027. Les crédits consommés dans ce cadre seront inscrits au budget 2026.
Crédits nécessaires demandés :
BUDGET COMMUNE (plan de comptes M57 abrégé)
7300,00 € au compte 21621

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Agincourt
https://www.intramuros.org/agincourt/documents_administratifs/84852

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
Vote à l'unanimité

No 2026/42 : Désaffectation et déclassement d'un Établissement Recevant du Public (ERP) du domaine public communal vers le domaine privé de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-29 ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), notamment les articles L. 2141-1 et suivants relatifs à la sortie des biens du domaine public ;
CONSIDÉRANT que le bâtiment sis Place de la Porte aux Champs 54770 AGINCOURT, cadastré section AB numéros 118 et 119, constituait un Établissement Recevant du Public affecté à la bibliothèque et au bistrot associatif (dix de Der);
CONSIDÉRANT que la bibliothèque et le bistrot associatif vont occuper l'ancienne école de la commune d'Agincourt sis 4 rue Maucolin, cadastrée section AB numéro 125;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prononcer le déclassement de ce bien du domaine public communal afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune;

Le conseil municipal décide

DE CONSTATER la désaffectation matérielle de l'Établissement Recevant du Public susvisé à compter du 31 décembre 2026;
DE PRONONCER le déclassement dudit bien du domaine public communal;
D'INTEGRER ce bien dans le domaine privé de la commune d'Agincourt;
DE DEPLACER la bibliothèque et le bistrot associatif dans l'ancienne école rue Maucolin;
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents, actes ou conventions afférents à cette opération et à accomplir les formalités nécessaires.

Vote : 1 CONTRE / 10 POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Agincourt
https://www.intramuros.org/agincourt/documents_administratifs/84852

Conseil Municipal du 26 octobre 2026

Objet
No 2026/34 : Commissions "vie associative, culturelle, fêtes, cérémonies" et "affouages" Modification délibération n° 2026-19 du 27 avril 2026 No 2026/35 : Nomination des délégués au syndicat Omnisports du Grand Couronné Modifie la délibération n° 2026-08 du 20 mars 2026 No 2026/36 : Modification de la délibération n° 2026/28 du 7 septembre 2026: Demande de subvention à la Région Grand Est au titre du Coup de Pouce Rural No 2026/37 : Campagne d'affouage 2026/2027 Approbation et fixation des modalités No 2026/38 : Désignation des représentants, propriétaires de la commune au sein de l'Association Foncière de remembrement d'Agincourt No 2026/39 : Reconduction contrat vacataire appariteur No 2026/40 : Admission en non-valeur - TITRES ANNEE 2014 No 2026/41 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif- budget communal No 2026/42 : Désaffectation et déclassement d'un Établissement Recevant du Public (ERP) du domaine public communal vers le domaine privé de la commune.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance

Christelle PARIS

Monsieur Le Maire

Marc DROUVILLE

MAIRIE D'AGINCOURT (Meurthe-et-Moselle)

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Agincourt
https://www.intramuros.org/agincourt/documents_administratifs/84852

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Agincourt
https://www.intramuros.org/agincourt/documents_administratifs/84852